

A l'attention des agents certifiés

Ref :CG-20-025

Objet : report des dates de fin de validité des certifications COFREND

Chers personnels certifiés

Suite à l'escalade du COVID-19 en France, et aux difficultés rencontrées pour réaliser les examens de recertification dans les délais, les membres du Comité D'Évaluation des Compétences (CDEC) de la COFREND, ont validé la décision de prolonger les dates de fin de validité de vos certificats en cours de validité et pour lesquels un examen de recertification est nécessaire d'ici le 31 mai.

Toutes les certificats en attente de recertification sont prolongées automatiquement **jusqu'au 31 mai 2020**.

Cette décision sera renouvelée si nécessaire en fonction de l'évolution de la situation et des capacités à réaliser les examens dans des conditions optimales.

Ainsi, merci de vous renseigner auprès de votre centre d'examens afin de savoir si vous pouvez y être reçu et l'informer de votre éventuelle impossibilité de vous y rendre lié des restrictions de déplacements de vos employeurs.

Afin de faire valoir votre nouvelle date de fin de validité, merci de le faire via le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cofrend-gericco.com/fr/certifications>, ou de présenter ce courrier.

Nous vous remercions tous pour votre compréhension et votre soutien dans cette période difficile.

Tous les membres du CDEC et moi-même Xavier LE GOFF, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir les informations nécessaires.

Vivian DIDIER

Président du Pôle Certification et Qualité



Copie : tous les centres d'examens agréés de la COFREND

Xavier LE GOFF

Directeur Certification et Qualification

